

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 68****13 février 1997****SOMMAIRE**

Alfri S.A., Luxembourg . . . . .	page 3261	Lahner Lux, GmbH Internationale Spedition, Mertert	3230
Ancoges S.A., Redange-sur-Attert . . . . .	3251	Latin American Investment Company, Luxembourg . .	3233
Antlo S.A., Luxembourg . . . . .	3261	LBB Landesbank Berlin - Girozentrale, Luxembourg	3255
Auberge des Ardennes, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck	3252, 3253	Lextor S.A., Luxembourg . . . . .	3229
Boucherie de Diekirch S.A., Diekirch . . . . .	3249	Lion-Intergestion, Sicav, Luxembourg . . . . .	3225, 3227
Cacharel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3254	Loscheider Guy, S.à r.l., Pontpierre . . . . .	3230
Cactus Bazar II S.A., Diekirch . . . . .	3248	Lynx Productions S.A., Luxembourg . . . . .	3232
Cadimex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3258	Maison du Son, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	3235
Camyba S.A., Luxembourg . . . . .	3261	Mark's Consulting, S.à r.l., Bertrange . . . . .	3231, 3232
Capisco S.A., Luxembourg . . . . .	3262	Maschinenfabrik Beaufort S.A., Luxembourg . . . . .	3231
Carfrank-Distribution, S.à r.l., Rombach/Martelange . .	3250	Medafin S.A., Luxembourg . . . . .	3230, 3231
Claret S.A., Luxembourg . . . . .	3257	Medical Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	3263
Dikrecher Supermaat S.A., Diekirch . . . . .	3249	Megatown Holding International S.A., Luxbg . .	3233, 3234
Electricité Huss-Halsdorf, S.à r.l., Consdorf . . . . .	3253	Merbes Sprimont Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	3235
Electricité Wagner S.A., Troisvierges . . . . .	3251	Mexican Investment Company, Sicav, Luxembourg . .	3234
Ensch Soeurs, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	3252	Minusines S.A., Luxembourg . . . . .	3257
Ensearch International S.A., Luxembourg . . . . .	3261	Monalux S.A., Luxembourg . . . . .	3236
Euerbach S.A., Luxembourg . . . . .	3262	Monex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3258
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	3259	(Anton) Neu & Sohn, GmbH, Echternach . . . . .	3241
Fabilor Investment S.A., Luxembourg . . . . .	3263	New York Advisers, Sicav, Luxembourg . . . . .	3235, 3236
Ferrari-Vélos, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	3253	Norco International S.A.H., Luxembourg . . . . .	3256
Fleurilux, S.à r.l., Diekirch . . . . .	3252	NSR Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3236
Foggy Bay S.A., Luxembourg . . . . .	3255	Optique Moitzheim, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3237
Forma Nova, S.à r.l., Rombach . . . . .	3250	Overseas Courier Service Luxembourg, S.à r.l. Luxbg	3237
Figura International S.A., Luxembourg . . . . .	3255	Overseas Gas Controls S.A., Luxembourg . . . . .	3237
Friture S.A., Born . . . . .	3243	Palutra S.A., Luxembourg . . . . .	3256
Futur S.A., Luxembourg . . . . .	3256	Pan-Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3237
GAD S.A., Générale d'Aménagement et de Design, Luxembourg . . . . .	3218	PFC Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3238
Garage Besenius S.A., Ettelbruck . . . . .	3242	Polish Investment Company, Sicav, Luxembourg . . . .	3238
Garage Rudy Reuter Diekirch, S.à r.l., Diekirch . . . . .	3253	Polos Investments S.A., Luxembourg . . . . .	3239
Garage Simon S.A., Ingeldorf . . . . .	3250	Polyphonic Communications S.A., Wiltz . . . . .	3239
(The) Gartmore Latin America New Growth Fund S.A., Sicaf, Luxembourg . . . . .	3258	Power & Performance, S.à r.l., Rodange . . . . .	3237
General Parts S.A., Diekirch . . . . .	3251	Promoco S.A., Luxembourg . . . . .	3236
Graphin S.A., Luxembourg . . . . .	3260	Remich Boissons, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	3236
Guerlange Investments S.A., Luxembourg . . . . .	3257	Restaurant Propice, S.à r.l., Consdorf . . . . .	3246
H.T.A., Hygiène et Technologie Alimentaire, S.à r.l., Holzthum . . . . .	3252	Revano, GmbH, Derenbach . . . . .	3248
H.T.V., Handels- und Transportverbund, S.à r.l., Echternach	3246	R.M. Fitness Consulting, S.à r.l., Luxembourg . .	3238, 3239
Husting et Reiser S.A., Redange-sur-Attert . . . . .	3251	Socade S.A., Echternach . . . . .	3250
Ibelpack S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	3262	Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg . . . . .	3260
Idaho Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3258	Sogepa S.A., Luxembourg . . . . .	3228, 3229
Immfamiliale, S.à r.l., Niederfeulen . . . . .	3253	SORACHAR, Société et Rationalisation Charbonnière S.A., Luxembourg . . . . .	3264
International Pavillion Corporation S.A., Luxembourg	3263	Technique-Lux-Système, S.à r.l., Bredweiler . . . . .	3252
Interplast S.A., Luxembourg . . . . .	3260	Tenderness S.A., Luxembourg . . . . .	3264
Intfideco S.A., Luxembourg . . . . .	3263	Tollamen S.A., Luxembourg . . . . .	3262
Kiss International S.A., Luxembourg . . . . .	3228	Tula S.A., Luxembourg . . . . .	3259
Klöckner-Moeller Luxembourg S.A., Howald . . . . .	3228	Valuga S.A., Luxembourg . . . . .	3256
Konings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3230	Ventara S.A., Luxembourg . . . . .	3222
		Vlamo S.A., Luxembourg . . . . .	3259
		Voyages Koob S.A., Bettborn . . . . .	3238
		Voyages Simon S.A., Ingeldorf . . . . .	3250
		World Balanced Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	3264

**GAD S.A., GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN S.A., Société Anonyme,  
(anc. GAD CUISINES S.à r.l.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 49.889.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean Paul Moes, employé privé, demeurant à L-5335 Moutfort, Gappenhil; et
2. - Monsieur Gilbert Partouche-Sebban, employé privé, demeurant à F-57100 Thionville, 5, rue du Four Banal, non présents, ici représentés par Monsieur René Arama, administrateur de sociétés, demeurant à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé en date à Luxembourg, du 20 mars 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée GAD CUISINES, S.à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg, Monsieur Jean Paul Moes, prèdit pour cinquante parts sociales (50) et Monsieur Gilbert Partouche-Sebban, prèdit, pour cinquante parts sociales (50),

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 178, du 19 avril 1995.

1. - Monsieur Jean-Paul Moes, prèdit, représenté comme il est indiqué ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée suivant acte en date du 15 mars 1994 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 214600, en date du 15 mars 1994,

représentée par Monsieur Philip Mark Croshaw, administrateur de sociétés, demeurant à The Avenue, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur René Aramas, prèdit,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 21 août 1995, qui est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant, le 3 juillet 1996, numéro 1062 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 1996, volume 826, folio 10, case 5,

ici présent, ce acceptant, cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales (50), lui appartenant dans la prédite société; et

2. - Monsieur Gilbert Partouche-Sebban, prèdit, représenté comme il est indiqué ci-dessus, déclare céder et transporter sous les garanties de droit, à la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée suivant acte en date du 18 janvier 1994 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 211955, en date du 18 janvier 1994,

représentée par Monsieur James William Grassick, administrateur de sociétés, demeurant à La Collinette, Sark, Channel Islands GY9 OSB,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite la société, en date du 27 juillet 1995 et déclarant, sous sa seule responsabilité, pouvoir régulièrement représenter et engager la prédite société en toutes circonstances, sous sa seule signature,

non présent, ici représenté par Monsieur René Arama, prèdit,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 21 août 1995, qui est restée annexée à un acte de dépôt reçu par le notaire instrumentant, le 6 octobre 1995, numéro 1384 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 octobre 1995, volume 820, folio 2, case 7,

ici présent, ce acceptant, cinquante parts sociales (50) sur les cinquante parts sociales (50), lui appartenant dans la prédite société.

Ces parts sociales ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte exclusivement des statuts.

Les cessionnaires prénommés, sont propriétaires à compter d'aujourd'hui des parts cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à partir de cette date.

Elles seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Il n'a été délivré aux cessionnaires, prénommés, aucun titre ni certificat des parts cédées.

*Observation*

Il est observé que la présente cession de parts est faite du consentement de la majorité des associées représentant plus des trois quarts du capital social, ainsi que l'exige la loi et ainsi qu'il résulte du procès-verbal dressé par les associées de la prédite société, à la date de ce jour, mais avant les présentes et qui, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Pour les besoins de l'enregistrement les parties déclarent que le capital social a été fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-), en vertu de l'acte ci-avant cité du 20 décembre 1994.

Par suite de la prédite cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

1. - la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
2. - la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinquante parts sociales . . . . .	50 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées de la prédite société se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Acceptation de la démission des gérants

L'assemblée a accepté les démissions à compter de ce jour, de Monsieur Jean Paul Moes, prédit, de sa fonction de gérant technique et de Monsieur Gilbert Partouche-Sebban, prédit, de sa fonction de gérant administratif de la prédite société et leur donne quitus de leur gestion jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Nomination d'un nouveau gérant technique et administratif.

L'assemblée a nommé comme nouveau gérant technique et administratif de la prédite société à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, la prédite société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED.

*Troisième résolution*

Engagement de la société

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante technique et administrative.

*Quatrième résolution*

Transfert de l'adresse du siège social

L'assemblée a décidé de transférer l'adresse du siège social de la société et de lui donner comme nouvelle adresse celle suivante:

Le siège social de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

*Cinquième résolution*

Modification de la dénomination sociale

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société et de lui donner comme nouvelle dénomination GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l. et en conséquence de donner à l'article premier des statuts, la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l.»

*Sixième résolution*

Modification de l'objet social

L'assemblée a décidé de modifier l'objet social de la société et de donner à l'article trois premier alinéa des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'étude, le design et l'aménagement de surfaces commerciales.»  
(le reste sans changement).

*Septième résolution*

Modification de la valeur nominale des parts sociales

L'assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales et de leur donner comme nouvelle valeur nominale la valeur de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, par l'échange des cent parts sociales (100) existantes d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune et l'attribution de quarante nouvelles parts sociales (40) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune, aux associées, au prorata des parts sociales leur appartenant dans la prédite société et de modifier en conséquence l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par quarante parts sociales (40) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, vingt parts sociales . . . . .	20 parts
2. - la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, vingt parts sociales . . . . .	20 parts
Total: quarante parts sociales . . . . .	40 parts

Les associées reconnaissent que le capital social de cinq cent mille francs (500.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Huitième résolution*

Augmentation du capital social

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept cent cinquante mille francs (750.000,-), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), par la création de soixante (60) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,-), chacune, par le versement en espèces de la somme de sept cent cinquante mille francs (750.000,-), ainsi que cela a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.»

#### *Neuvième résolution*

En conséquence de ce qui précède et de la réalisation de l'augmentation de capital dont s'agit, les associées ont décidé de modifier l'article 5 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cent parts sociales (100) de douze mille cinq cents francs (12.500,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinquante parts sociales	50 parts
2. - la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinquante parts sociales	50 parts
<b>Total: cent parts sociales</b>	<b>100 parts</b>

Les associées reconnaissent que le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée des associées décide de transformer la société à responsabilité limitée GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l. en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l.

Les associées tous présents décident, à l'unanimité, de transformer la société à responsabilité limitée GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l., en société anonyme, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un changement de bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés à raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN, S.à r.l., en abrégé GAD, S.à r.l. décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de GENERALE D'AMENAGEMENT ET DE DESIGN S.A., en abrégé GAD S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'étude, le design et l'aménagement de surfaces commerciales.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs (12.500,-), chacune.

#### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, cinquante actions	50 actions
2. - la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, cinquante actions	50 actions
<b>Total: cent actions</b>	<b>100 actions</b>

Les associées reconnaissent que le capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires. Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

**Art. 5.** La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs, peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courant de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence ce jour pour se terminer le 31 décembre 1997.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin, à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-huit.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

A. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

B. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1) La société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, représentée comme il est indiqué ci-dessus;

2) la société de droit irlandais WALES TRANSPORT & SHIPPING LIMITED, prédite, représentée comme il est indiqué ci-dessus;

3) et la société de droit irlandais VERPRO ELECTRICALS LIMITED, avec siège social à Dublin 2/Irlande, 17, Dame Street,

constituée suivant acte en date du 10 novembre 1992 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Dublin/Irlande, sous le numéro 195444, en date du 10 novembre 1992,

représentée par Monsieur Simon Ashley Couldridge, administrateur de sociétés, demeurant à The Old Forge, Plaisance, Sark, Via Guernsey, Channel Islands,

agissant en sa qualité d'administrateur de la prédite société, fonction à laquelle il a été nommé par l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, en date du 15 novembre 1995.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

#### *Réunion du conseil d'administration*

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé de nommer comme administrateur-délégué de la prédite société, la société de droit irlandais WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, prédite, représentée comme il est indiqué ci-dessus.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

C. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE DU CENTRE, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2001.

D. La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

E. L'adresse du siège social de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte.

Signé: R. Arama, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 1996, vol. 828, fol. 58, case 10. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

N. Muller.

(43364/224/308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

### **VENTARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) CONTROLFIDA (BVI) Ltd., établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano (Suisse), le 4 décembre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2) INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par sa gérante adjointe Mademoiselle Gaby Schneider, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée VENTARA S.A.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seront imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), qui sera représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration.

Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril à 14.00 heures au siège social ou en tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 1998.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) CONTROLFIDA (BVI) LTD, Tortola, (mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions . . . . .	1.999
2) INTERCORP S.A., (une) action . . . . .	1
<b>Total: deux mille actions . . . . .</b>	<b>2.000</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille francs (70.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, ès qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mario Severgnini, administrateur de sociétés, demeurant à Biot (France);
- Monsieur Alessandro Di Carpegna, consultant, demeurant à Milan (Italie);
- Monsieur Gianluigi Ferrario, administrateur de sociétés, demeurant à Cassarate (Suisse).

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de sociétés, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

*Quatrième résolution*

Le siège de la Société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Gillardin, G. Schneider, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 23 janvier 1997, vol. 401, fol. 27, case 2. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 1997.

E. Schroeder.

(03907/228/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

**LION-INTERGESTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. INTERCROISSANCE, SICAV).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.033.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable INTERCROISSANCE, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.033, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 24 du 27 janvier 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 290 du 16 juin 1993.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures sous la présidence de Madame Véronique Gillet, employée privée, demeurant à Athus,

qui désigne comme secrétaire, Madame Valérie Bettinelli, employée privée, demeurant à Saulnes.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Patricia Meriggola, employée privée, demeurant à Algrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux détenteurs des actions nominatives en date du 4 novembre 1996, ainsi que par des avis de convocation aux actionnaires publiés:

a) au Mémorial C:

numéro 623 du 2 décembre 1996,

numéro 658 du 18 décembre 1996;

b) au Luxemburger Wort:

du 2 décembre 1996,

du 18 décembre 1996;

c) au Letzeburger Journal:

du 30 novembre 1996,

du 18 décembre 1996.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts de manière à modifier la dénomination de la SICAV INTERCROISSANCE en LION-INTERGESTION.

2. Modification des articles 8 et 9 des statuts de manière à autoriser, si nécessaire, un calcul mensuel de la valeur nette d'inventaire.

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les huit cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze (829.591) actions en circulation, vingt et un mille cent quatre-vingt-une (21.181) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 22 novembre 1996 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en LION-INTERGESTION.

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Premier alinéa.** La société a pour dénomination LION-INTERGESTION.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts de manière à autoriser, si nécessaire, un calcul mensuel de la valeur nette d'inventaire.

En conséquence les articles 8 et 9 auront désormais la teneur suivante:

**Art. 8. Emission et rachat des actions.** Le conseil d'administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire ou aux valeurs nettes d'inventaire respectives par action telle que définie à l'article 9 des présents statuts, augmentée des commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Sicav ou à toute autre personne ou établissement dûment autorisé, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles.

Le conseil d'administration décide souverainement de la création des compartiments et classes d'actions. En cas de fermeture d'un compartiment ou d'une classe, il est procédé conformément à l'article 7, alinéa 2.

Au moment de la souscription, l'actionnaire fait, dans la limite des compartiments et classes d'actions créées, le choix du compartiment et de la classe d'actions auxquelles il souscrit. Les montants résultant des souscriptions sont investis conformément aux articles 2 et 6, alinéa 2 des présents statuts.

Lorsque la Sicav offre des actions en souscription, le prix auquel ces actions seront émises sera égal aux valeurs nettes d'inventaire respectives telles que définies dans les présents statuts, (article 9) augmentées des droits de souscription définis dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Le prix ainsi déterminé sera payable dans les délais tels que précisés au prospectus de vente.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Sicav.

Le prix de rachat sera payé dans les délais précisés au prospectus de vente et sera égal à la valeur nette du compartiment en question, diminuée des commissions de rachat fixées par les documents de vente. Les actions du capital rachetées sont annulées.

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues par lettre ou télex irrévocables adressés aux établissements habilités à cet effet par le conseil d'administration.

Les valeurs nettes d'inventaire de chaque classe d'actions de la Sicav en vue de la détermination du prix d'émission et de rachat, seront déterminées au moins une fois par mois ainsi que précisé dans le prospectus de vente.

Toutefois, si le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire n'est pas un jour ouvrable, l'évaluation sera effectuée le dernier jour ouvrable bancaire précédant celui-ci.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes importantes d'émission ou de remboursement, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur de l'action d'un ou plusieurs compartiments de la Société qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières qui s'imposent.

Dans ce cas, les souscriptions et les remboursements de ce ou de ces compartiments simultanément en instance d'exécution seront exécutés sur la base d'une valeur nette unique.

Le conseil d'administration pourra suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire de ses actions et donc leur émission et leur rachat sans préjudice des causes légales de suspension dans les cas suivants:

(a) lorsqu'une bourse ou un marché fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou plusieurs compartiments de la Société est fermée pour des périodes autres que les congés normaux, ou que les transactions y sont soit suspendues, soit soumises à restrictions;

(b) lorsque le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une part importante des actifs d'un ou plusieurs compartiments de la Société est fermé pour des périodes autres que les congés normaux, ou que les transactions y sont, soit suspendues, soit soumises à restrictions;

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un ou plusieurs compartiments de la Société sont suspendus ou lorsque pour une raison quelconque, la valeur d'un investissement d'un ou plusieurs compartiments de la société ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude désirables;

(d) lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions pour le compte d'un ou plusieurs compartiments de la société ou lorsque les transactions d'achat et de vente pour leur compte ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

(e) lorsque des facteurs relevant entre autres, de la situation politique, économique, militaire, monétaire et échappant au contrôle, à la responsabilité et aux moyens d'action de la Société l'empêchent de disposer des actifs d'un ou plusieurs compartiments de la Société et de déterminer la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou plusieurs compartiments d'une manière normale ou raisonnable;

(f) à la suite d'une éventuelle décision de dissoudre un, plusieurs ou tous les compartiments de la Société.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs compartiments de la Société sera publiée par tous moyens appropriés et notifiée aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions par la Sicav.

**Art. 9. Calcul de la valeur nette de l'action.** Le conseil d'administration établira pour chaque compartiment une masse distincte d'avoirs nets.

Dans les relations des actionnaires entre eux, cette masse sera attribuée aux seules actions émises au titre du compartiment concerné, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation, de cette masse entre les actions de distribution et les actions de capitalisation de ce compartiment.

Vis-à-vis des tiers, toutefois, la Société constitue une seule et même entité juridique, et tous les engagements engageront la Société toute entière, quelle que soit la masse d'avoirs nets à laquelle ces dettes sont attribuées, à moins qu'il n'en ait été autrement convenu avec les créanciers concernés.

La valeur nette d'inventaire par action de distribution ou de capitalisation est déterminée dans chaque compartiment de la Société, sous la responsabilité du conseil d'administration, dans la devise dans laquelle le compartiment est libellé.

La valeur de l'action de capitalisation est toujours égale à la valeur de l'action de distribution multipliée par la parité et à l'intérieur de chaque compartiment, la valeur de l'action de distribution est déterminée en divisant la valeur de l'actif net du compartiment par le nombre d'actions de distribution en circulation, augmentée du nombre d'actions de capitalisation multiplié par la parité du moment.

La valeur nette des actions de chaque compartiment est déterminée au moins une fois par mois (si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable bancaire à Luxembourg précédant) et sera exprimée dans la devise d'évaluation telle que précisée dans les documents de vente.

L'évaluation est déterminée selon les principes suivants:

(a) Les titres cotés à une bourse officielle, ou sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours connu et s'il y a plusieurs marchés, sur la base du dernier cours du marché principal pour le titre considéré, à moins que ce cours ne soit pas représentatif.

(b) Les titres non cotés à une bourse ou sur un autre marché réglementé, ainsi que les titres cotés dont les cours ne sont pas représentatifs, sont évalués à leur dernière valeur marchande connue ou en l'absence de valeur marchande, sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par la Société.

(c) Les valeurs exprimées en devises autres que la devise d'évaluation du compartiment sont converties dans la devise du compartiment au dernier cours de change connu.

(d) Les titres ayant une échéance résiduelle inférieure à douze mois pourront être évalués selon la méthode dite «amortized cost basis», méthode qui consiste à prendre en considération, après l'achat, un amortissement constant pour atteindre le prix de remboursement à l'échéance finale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. Gillet, V. Bettinelli, P. Merigiola, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 95S, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1997.

F. Baden.

(03980/200/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

**LION-INTERGESTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. INTERCROISSANCE, SICAV).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 1997.

F. Baden.

(03981/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 1997.

**KISS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 53.167.

*Extrait des résolutions prises de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 28 octobre 1996*

1. Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Gilbert Van den hende. Le conseil remercie vivement Monsieur Gilbert Van den hende pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la société.

2. Le conseil coopte Monsieur Christian Depienne aux fonctions d'administrateur de la société KISS INTERNATIONAL S.A. en remplacement de Monsieur Gilbert Van den hende, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43383/054/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Howald, 65, rue des Bruyères.  
R. C. Luxembourg B 9.145.

Le bilan au 30 avril 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 11, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

KLÖCKNER-MOELLER LUXEMBOURG S.A.

F. Weiland

Administrateur-délégué

(43384/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**SOGEPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 42.918.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOGEP A S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.918, constituée à la suite de la scission de la société SOGEFIN S.A. en deux sociétés nouvelles à savoir SOGEFIN S.A. et SOGEP A S.A. Le projet de scission contenant les statuts de la société SOGEP A S.A. a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 600 du 16 décembre 1992. La scission a été approuvée par acte notarié du 18 janvier 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Gérard Hoffmann, employé privé, demeurant à Dudelange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence de BEF 35.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de BEF 45.000.000,- à BEF 10.000.000,-, par remboursement en espèces aux actionnaires au prorata des actions détenues,

2. Suppression de la valeur nominale des actions,

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trente-cinq millions de francs belges (35.000.000,- BEF) pour le ramener de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs belges (45.000.000,- BEF) à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF), par remboursement aux actionnaires du montant de trente-cinq millions de francs belges (35.000.000,- BEF) au prorata des actions détenues. Les raisons de cette réduction de capital sont la restructuration du groupe et l'optimisation des stratégies d'investissements.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement aux actionnaires.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF), représentée par quatre cent cinquante (450) actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de quarante mille francs (40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, G. Hoffmann, C. Mathu, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1997, vol. 95S, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

F. Baden.

(04270/200/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1997.

**SOGEPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1997.

F. Baden.

(04271/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 1997.

**LEXTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X septembre.

R. C. Luxembourg B 44.881.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 1996 que MONACOR (LUXEMBOURG) S.A., représentée par Mr. Gerben W.A. Wardenier, MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., représentée par Mr. Gerben W.A. Wardenier et FIDES (LUXEMBOURG) S.A., représenté par Mr. Gerben W.A. Wardenier ont été remplacées comme administrateurs par Monsieur Yves Van Renterghem, demeurant à Luxembourg, Monsieur Jan Van Houtven, demeurant à Luxembourg et Madame Catharina Pels, résident suisse.

Il résulte du même procès-verbal que la REVISION AUTONOME GERARD NELLINGER à démissionné comme Commissaire, BACCA TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domicilié à 2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre 2, a été nommé comme Commissaire à la place.

Les administrateurs, ainsi que le commissaire sortants ont reçu pleine et entière décharge.

Du même procès-verbal, il résulte que Monsieur Yves Van Renterghem a été désigné comme administrateur-délégué.

Du même procès-verbal, il résulte que le siège social a été transféré à 2, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(43389/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**KONINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 48.145.

Dans le courant du mois de septembre 1996, ont été signées plusieurs cessions sous seing privé des parts sociales de la société KONINGS, S.à r.l., anciennement dénommée RUSSIAN BUSINESS SERVICES, S.à r.l., société ayant siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, et inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, sous le numéro 48.145.

1. Monsieur Vladimir Koulich a cédé les 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'il détenait dans la société KONINGS S.à r.l. à la société BRISKO TRADING LTD, société ayant son siège social à Nicosie (République de Chypre).

2. Madame Elena Loulich a cédé les 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société KONINGS, S.à r.l. de la manière suivante:

- BRISKO TRADING LTD, prédite . . . . .	249
- Arweiler Jürgen, Diplom-Kaufmann, demeurant à Luxembourg . . . . .	1

3. Monsieur Jürgen Arweiler, prédit, a cédé l'unique (1) action qu'il détenait dans la société KONINGS, S.à r.l. à Monsieur Sergueï Koulichenko, commerçant, demeurant à Moscou (Russie).

En conséquence à ce qui précède, depuis le 25 septembre 1996, les associés de la société KONINGS, S.à r.l. se présentent comme suit:

- BRISKO TRADING LTD, prédite . . . . .	499
- Koulichenko Sergueï, prédit . . . . .	1
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Luxembourg, le 25 septembre 1996.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43385/720/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**LAHNER LUX, G.m.b.H. INTERNATIONALE SPEDITION.**

Siège social: Merttert, 36, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 48.935.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 décembre 1996.

Pour la LAHNER LUX, G.m.b.H.  
INTERNATIONALE SPEDITION  
FIDUCIAIRE R. LINSTER

Signature

(43386/598/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**LOSCHIEDER GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Pontpierre, rue de l'Europe.  
R. C. Luxembourg B 20.756.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 décembre 1996.

Pour la LOSCHIEDER GUY, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE R. LINSTER

Signature

(43390/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEDAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.957.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (222.022,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Signature.

(43396/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEDAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 42.957.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 1996 que:  
- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Armand Berchem, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43397/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MASCHINENFABRIK BEAUFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 27.627.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(43395/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MARK'S CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 157, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 50.128.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Rauchs, indépendant, demeurant à Bertrange, 157, rue de Dippach,
- 2.- Monsieur Marco Nüssle, employé privé, demeurant à Strassen, 28, rue du Kiem.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MARK'S CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 79, rue de Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 26 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 231 du 29 mai 1995, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.128.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Rauchs, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2) à Monsieur Marco Nüssle, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

III.- Monsieur Marco Nüssle, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit deux cent cinquante (250) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Marc Rauchs, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent cinquante mille francs (frs. 250.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

V.- Monsieur Marco Nüssle, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction de gérant unique de la société.

VI.- Ensuite, l'associé unique, Monsieur Marc Rauchs, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (frs. 1.000,-) chacune.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Marc Rauchs, indépendant, demeurant à Bertrange, 157, rue de Dippach.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées».

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Marco Nüssle, préqualifié, de sa fonction de gérant unique de la société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique est accordée à Monsieur Marco Nüssle.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que Monsieur Marc Rauchs, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature de son gérant.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-8055 Bertrange, 157, rue de Dippach.

VII.- Monsieur Marc Rauchs, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (frs. 35.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique, Monsieur Marc Rauchs, préqualifié, en étant solidairement tenu envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Rauchs, Nüssle, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 94S, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 décembre 1996.

T. Metzler.

(43393/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MARK'S CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 157, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 50.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 décembre 1996.

T. Metzler.

(43394/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**LYNX PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 61, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 40.072.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 mai 1996 appelée à statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas dissoudre la société et de reporter les bénéfices de l'exercice clos au 31 décembre 1995 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté .....	4.575.447,- LUF
Résultat de l'exercice .....	194.745,- LUF
Report à nouveau .....	4.380.702,- LUF

*Renouvellement du mandat des administrateurs*

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs repris ci-dessous pour une période de 1 (un) an. Il prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1996.

*Composition du Conseil d'Administration*

- Madame Lynne Polak, Productrice, demeurant à L-1510 Luxembourg, avenue de la Faiencerie 61;
- Madame Larue Hall, Productrice, demeurant à Luxembourg;
- Madame Georgina Bonmariage, demeurant à L-7561 Heffingen, am Duerf 27.



*Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes*

L'Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Albertine Fischer. Elle a nommé en son remplacement la FICUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., société anonyme avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté et ce, avec effet immédiat. Son mandat, d'une durée de 1 (un) an, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes des l'exercice clos au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 6 mai 1996.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1996, vol. 487, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43391/720/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.168.

Le bilan au 30 juin 1996 de LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(43387/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.168.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 octobre 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

- James Ogilvy;
- Audley Twiston Davies;
- Benedict Hentsch;
- Fred Packard;
- André Elvinger;
- Bryant Boyd.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43388/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.292.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize novembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Mademoiselle Véronique Houters, employée privée, demeurant à Ethe (Belgique),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme holding MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.292, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 214 du 27 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mai 1996, non encore publié au Mémorial C;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 3 octobre 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme holding MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., prédéterminée, s'élève actuellement à quarante millions de francs belges (BEF 40.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune.

II.- Que lors du constat d'augmentation de capital de la société MEGATOWN INTERNATIONAL S.A., prédésignée, en date du 30 mai 1996, les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvellement émises et souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société de droit japonais MEGATOWN INTERNATIONAL Co. Ltd., ayant son siège social à Tokyo (Japon), 3F Takawawa Mutsumi Bldg., 8-10 Takawawa 4-Chome, Minato-Ku, avaient été libérées à concurrence de huit millions huit cent mille francs belges (BEF 8.800.000,-) et les six mille (6.000) actions nouvellement émises et souscrites par l'actionnaire minoritaire, Monsieur Noboru Kambe, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Tokyo (Japon) avaient été libérées à concurrence de deux millions deux cent mille francs belges (BEF 2.200.000,-).

III.- Qu'en date du 2 octobre 1996, les six mille (6.000) actions souscrites par l'actionnaire minoritaire, Monsieur Noboru Kambe, prénommé, ont été libérées à concurrence de deux millions de francs belges (BEF 2.000.000,-), portant ainsi le degré de libération de trente-six virgule six pour cent (36,6%) à soixante-dix pour cent (70%), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

IV.- Que suite à ladite libération supplémentaire, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante millions de francs belges (BEF 40.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, libérées à concurrence de vingt-trois millions de francs belges (BEF 23.000.000,-). Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Houters, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1996, vol. 94S, fol. 46, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

M. Thyès-Walch.

(43398/233/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEGATOWN HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43399/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEXICAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.888.

Le bilan au 30 juin 1996 de MEXICAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 1996.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(43402/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MEXICAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.888.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 octobre 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

James Ogilvy  
Audley Twiston Davies  
Benedict Hentsch  
Fred Packard  
André Elvinger  
Bryant Boyd.

Luxembourg, novembre 1996.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43403/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MAISON DU SON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 1996, numéro 1854 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1996, vol. 828, fol. 75, case 7, que la société à responsabilité limitée MAISON DU SON, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 82 du 23 avril 1981, modifiée à plusieurs reprises le 13 juillet 1981, le 4 mai 1983, le 18 novembre 1983, le 9 mars 1987 et le 28 novembre 1989, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-),

a été dissoute avec effet au 20 novembre 1996.

Les associés accordent pleine et entière décharge à l'ancien gérant.

Monsieur René de Bernardi est nommé liquidateur de la société avec les pouvoirs prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Le liquidateur prédit a déclaré vouloir liquider la prédite société aux droits des parties de sorte qu'aucune des parties n'aura plus rien à réclamer contre l'autre partie à partir du 20 novembre 1996.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins en la demeure du liquidateur.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

Pour extrait  
N. Muller  
Le notaire

(43392/224/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 21.172.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43400/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R. C. Luxembourg B 21.172.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 novembre 1996 tenue au siège social de la société, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg*

*Résolution*

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, Mme Taron, épouse Kezirian, M. Jean Kezirian et M. José M. Beltra et celui du Commissaire aux Comptes, M. Kowalski, pour une période d'un an venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme  
MERBES SPRIMONT LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43401/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.537.

Le bilan au 31 juillet 1996 de NEW YORK ADVISERS, SICAV a été enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 1996.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

(43405/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**NEW YORK ADVISERS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 17 octobre 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Shelby M.C. Davis  
Carl R. Luff  
Eileen R. Street  
Joseph Becker.

Luxembourg, novembre 1996.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Signature

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43406/051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**MONALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.986.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43404/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**NSR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 30.031.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

. Report à nouveau . . . . . USD (14.334,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1996.

Signature.

(43407/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**PROMOCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 6.925.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

. Report à nouveau . . . . . LUF (163.603,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

Signature.

(43419/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**REMICH BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettembourg, 80, rue Fernand Mertens.  
R. C. Luxembourg B 48.829.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. REMICH BOISSONS  
FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Signature

(43420/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**OPTIQUE MOITZHEIM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 45.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

(43409/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**OVERSEAS COURIER SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43410/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**OVERSEAS GAS CONTROLS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha.

Les bilans au 30 juin 1994 et au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 37, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Signature.

(43411/637/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**PAN-HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 7, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 7.023.

Constituée le 21 mars 1964, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Charles Funck, notaire à Luxembourg, et publié au N° 41 du Recueil Spécial du Mémorial du 26 mai 1964.

*Décision prise par le Conseil d'Administration du 3 décembre 1996*

Nomination de Monsieur Armand Jaas comme Trésorier de la Société et Membre du Comité de Direction, en remplacement de Monsieur Jean Oberle, qui a démissionné de ses fonctions avec effet au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 3 décembre 1996.

PAN-HOLDING, Société Anonyme  
Signature Signature  
Secrétaire Général Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43412/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**POWER & PERFORMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 44.128.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 1996*

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 novembre 1996 que:

1. Le rapport du liquidateur a été présenté à l'assemblée.
2. Est nommée commissaire à la liquidation, FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile, ayant son siège social au 21, rue Glesener à Luxembourg.
3. L'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur la clôture de liquidation est fixée au mardi 17 décembre 1996.

Pour extrait conforme et sincère  
Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1996, vol. 487, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43418/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**POLISH INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.221.

Le bilan au 30 juin 1996 de POLISH INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, novembre 1996.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(43414/051/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

---

**POLISH INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.221.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 octobre 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Sir Kenneth James  
James Ogilvy  
Audley Twiston Davies  
Benedict Hentsch  
Fred Packard  
André Elvinger  
Janusz Lewandowski  
Jan Ledochowski  
Christos Mavrellis

Luxembourg, novembre 1996.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1996, vol. 486, fol. 42, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43415/051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

---

**PFC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 24.824.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43413/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

---

**VOYAGES KOOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 22, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 1.741.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(91997/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

---

**R.M. FITNESS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 50.385.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(43421/728/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

---

**R.M. FITNESS CONSULTING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 5, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 50.385.

La société a été constituée par acte du notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 1995, publié au Mémorial C n° 273, page 13102 du 19 juin 1995.

—  
*Décision collective du 30 octobre 1996*

Démission du gérant, Monsieur Robert Makra, décharge est donnée.

Nomination d'un nouveau gérant, Madame Dorombes-Komaromi Etelka.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(43422/728/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**POLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 49.979.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

(43416/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**POLOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 49.979.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que:

. Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

. Le mandat de Monsieur Lex Benoy, de Madame Frie van de Wouw et de Monsieur Lucio Velo en tant qu'administrateurs et celui de la société COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice 1996.

Le 18 novembre 1996.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 487, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43417/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1996.

**POLYPHONIC COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Dodinval, interprète de conférences, demeurant à B-1050 Bruxelles, rue F. Stroobant, 13;
- 2) Madame Marie Hindryckx, secrétaire, épouse de Monsieur Paul Dodinval, demeurant à B-1050 Bruxelles, rue F. Stroobant, 13;

lesquels comparants, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de POLYPHONIC COMMUNICATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Wiltz. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la réalisation de travaux de traduction, d'interprétiariat et d'organisation de conférences, ainsi que tous travaux de même nature.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra réaliser son objet social, soit par action directe, soit en prenant des intérêts dans des entreprises et sociétés, en tout ou en partie, similaires ou connexes.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure ou et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants et le commissaire réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise en une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée à l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six ans.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Commune de Wiltz, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3<sup>e</sup> vendredi du mois de mai à 15.00 heures et ce pour la première fois en 1998.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes.



L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par expiration de son terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trente-cinq mille francs (35.000,-).

#### Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société ont été souscrites comme suit par:

1) par Monsieur Paul Dodinval, prénommé, mille actions	1.000
2) par Madame Marie Hindryckx, prénommée, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont toutes été libérées, par des versements en espèces, jusqu'à concurrence de trente-six pour cent (36 %) de leur valeur nominale, de sorte que la somme de quatre cent cinquante mille francs (450.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002:
  - a) Monsieur Paul Dodinval, prénommé;
  - b) Madame Marie Hindryckx, prénommée;
  - c) Monsieur Oswald Backes, ingénieur, demeurant à B-1601 Ruisbrok, 57, Laekebeeklaan.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2002:

Monsieur Stephan Keppens, consultant, demeurant à L-2265 Luxembourg, 48, rue de la Toison d'Or.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Dodinval, M. Hindryckx, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 1996, vol. 593, fol. 8, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 2 décembre 1996.

M. Cravatte.

(91986/205/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

---

#### ANTON NEU & SOHN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R. C. Diekirch B 1.771.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 29 novembre 1996, vol. 130, fol. 94, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 décembre 1996.

Signature.

(92009/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**GARAGE BESENIUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commercial.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Paul Besenius, maître-mécanicien, demeurant à L-9142 Burden, 24, um Kettenhouscht;
- 2) Madame Béatrice Reis, employée privée, épouse de Monsieur Paul Besenius, demeurant à L-9142 Burden, 24, um Kettenhouscht;

lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GARAGE BESENIUS S.A.

Cette société aura son siège à Ettelbruck. Le siège pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. La durée de la société est indéterminée.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de voitures automobiles neuves et d'occasion, l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation et de débosselage, la vente de pneus, huiles, lubrifiants, pièces détachées, accessoires pour véhicules motorisés et tous autres articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières, industrielles, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,-) chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Paul Besenius, prénommé, six cent vingt-cinq actions	625
2) par Madame Béatrice Reis, prénommée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, conformément aux conditions prévues par l'article 72-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année. Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 1996.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social, ou en tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en 1997.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices ou réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Constatation*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - a) Monsieur Paul Besenius, prénommé;
  - b) Madame Béatrice Besenius-Reis, prénommée;
  - c) Monsieur Armand Eisen, mécanicien, demeurant à Stegen, 18, route de Schrondeweiler. Monsieur Paul Besenius est nommé administrateur-délégué.
3. Est nommée commissaire pour une durée de six ans, la société à responsabilité limitée SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH (S.R.E. REVISION), avec siège à Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale. Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire, le présent acte.  
Signé: P. Besenius, B. Reis, M. Cravatte.  
Enregistré à Diekirch, le 20 novembre 1996, vol. 593, fol. 6, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Felten.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Ettelbruck, le 26 novembre 1996.

M. Cravatte.

(91987/205/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**FRITURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 24, Haaptstrooss.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PAMBA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama City, Panama, ici représentée par Monsieur Roland Ebsen, employé privé, demeurant à L-6830 Berbourg, et Monsieur Christian Hess, employé privé, demeurant à L-4996 Schouweiler, 28, rue de la Résistance, en vertu d'une procuration sous seing privé conférée en date du 17 septembre 1996 et déposée au rang des minutes de l'étude de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 24 octobre 1996, sous le numéro 1317 de son répertoire, acte de dépôt enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, volume 890B, folio 53, case 3.

2.- La société anonyme PRIMO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama City, Panama, ici représentée par Monsieur Roland Ebsen, prénommé, et Monsieur Jean-Claude Kirsch, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-4449 Soleuvre, 12, rue Jos Frisoni,

en vertu d'une procuration sous seing privé conférée en date du 17 septembre 1996 et déposée au rang des minutes de l'étude de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 24 octobre 1996, sous le numéro 1317 de son répertoire, acte de dépôt enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 1996, volume 890B, folio 53, case 3.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer pour compte de leurs susdites mandantes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FRITURE S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Born.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre

l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la petite restauration, notamment la vente de pommes frites, de sandwiches garnis, de saucissons, d'hamburgers, de crèmes glacées préfabriquées à emporter ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

## **Titre II. Administration, surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## **Titre III. Assemblées Générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

#### **Titre V. Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

##### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1997.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme PAMBA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama City, Panama, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
2. La société anonyme PRIMO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Panama City, Panama, six cent vingt-cinq actions . . . . .	625
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, à concurrence de deux cent cinquante francs (250,- LUF) par action, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire. La libération intégrale des actions, faisant pour chaque action sept cent cinquante francs (750,- LUF), doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

##### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les constituants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

1. - Madame Denise Kirtz, épouse Kohl, restauratrice, demeurant à L-6850 Manternach, 12, Am Burfeld,
2. - Mademoiselle Eliette dite Eliane Kirtz, employée privée, demeurant à L-6850 Manternach, 11, Am Burfeld,
3. - Monsieur Yves Dury, employé privé, demeurant à L-3511 Dudelange, 127, rue de la Libération.

II) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

III) Le siège social de la société est fixé à L-6661 Born, 24, Haaptstrooss.

IV) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

##### *Réunion du conseil d'administration*

Le conseil d'administration, se composant des administrateurs ci-avant nommés et ici présents, s'est réuni et a pris, à l'unanimité, la décision suivante:

*Unique décision*

Madame Denise Kirtz, prénommée, est désignée administrateur-délégué avec pouvoir de représenter et d'engager la société pour les actes de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Ebsen, C. Hess, J.-C. Kirsch, D. Kirtz, E. Kirtz, Y. Dury, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1996, vol. 94S, fol. 41, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 décembre 1996.

P. Decker.

(91993/206/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**RESTAURANT PROPICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 3.397.

—  
EXTRAIT

Suivant acte de cession de parts et assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 novembre 1996, numéro 1817 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1996, volume 828, folio 68, case 11, de la société à responsabilité limitée RESTAURANT PROPICE, S.à r.l., avec siège social à L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire prédit en date du 17 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 191 du 16 avril 1996, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur You Xiang Jiang, cuisinier, demeurant à L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach . . . . . 400 parts
- Monsieur Bai Xiang Jiang, cuisinier, demeurant à L-6212 Consdorf, 6, route d'Echternach . . . . . 100 parts

Les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Quittance et décharge sont consenties à Monsieur Yin Bao Liu, gérant administratif, pour toute sa gérance.

Est nommé comme nouveau gérant administratif, Monsieur You Xiang Jiang, prédit et il est confirmé dans ses fonctions de gérant technique de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique et administratif.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1996.

N. Muller.

(91985/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**H.T.V., HANDELS- UND TRANSPORTVERBUND, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LANDHANDEL BRETZ, G.m.b.H. mit Sitz in D-54675 Lahr (Bundesrepublik Deutschland),

eingetragen im Amtsgericht in Bitburg unter der Handelsnummer B 1.928,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Andreas Müller, Bankkaufmann, wohnhaft in D-54668 Ernzen (Bundesrepublik Deutschland).

Welche Kompartmentin, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden.

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung HANDELS- UND TRANSPORTVERBUND, S.à r.l. in Abkürzung H.T.V., S.à r.l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Landhandel, der Handel mit landwirtschaftlichen Erzeugnissen und Bedarfsartikeln, festen und flüssigen Brennstoffen oder Treibstoffen, Baustoffen sowie sonstigen Waren und die Erbringung der dazu gehörigen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen, sowie Obligationen ausgeben, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmassnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels und Zwecks für nötig hält.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, aufgeteilt in hundert Anteile (100) von je fünftausend (5.000,-) Franken, welche wie folgt gezeichnet wurden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LANDHANDEL BRETZ, G.m.b.H. mit Sitz in D-54675 Lahr (Bundesrepublik Deutschland), hundert Anteile . . . . .	100
Total: hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden voll einbezahlt so dass der Betrag von fünfhunderttausend (500.000.-) Franken der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter bezugsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1996.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf den Betrag von dreissigtausend Franken (30.000,-) abgeschätzt.

*Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis davon gegeben hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Klaus Schmitt, Kaufmann, wohnhaft in D-54636 Idenheim, Sülmerstrasse 8.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Herr Andreas Müller, vorgenannt, wird seitens der Gesellschafterversammlung ermächtigt, im Namen der Gesellschaft einen dementsprechenden Arbeitsvertrag mit dem Geschäftsführer abzuschliessen und zu unterzeichnen.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Müller, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 novembre 1996, vol. 345, fol. 50, case 5. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 4. Dezember 1996.

H. Beck.

(91994/201/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**CACTUS BAZAR II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 2.059.

—

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996*

Sont nommés administrateurs:

– Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Nierderterhaff/Bertrange, président;

– Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;

– Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;

– Monsieur Eloi Krier, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur.

Leur mandat vient à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(91989/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**REVANO, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Derenbach.

H. R. Diekirch B 1.396.

—

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, mit Amtswohnsitz in Wiltz.

Sind erschienen:

1. - Herr Hubert Reiter, Geschäftsmann, wohnhaft in Derenbach;

2. - Frau Elisabeth van Oosterwijk, Privatbeamtin, wohnhaft in Derenbach;

3. - Fraue Justine Schoos, Rentnerin, wohnhaft in Pütscheid.

Herr Hubert Reiter, vorgenannt und Frau Elisabeth van Oosterwijk, vorgenannt sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung REVANO G.m.b.H., mit Sitz in Derenbach, gegründet unter der Bezeichnung LUXPORTES S.à r.l., gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Urbain Tholl, mit damaligem Amtswohnsitz in



Clervaux, am 11. Juni 1985, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 205 vom 18. Juli 1985, eingetragen im Firmenregister von und zu Diekirch, unter der Nummer B 1.396.

Frau Justine Schoos, vorgeannt, erklärt hiermit als technische Geschäftsführerin der vorgeannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung REVANO G.m.b.H., aus privaten Gründen, ab heute zurückzutreten.

Alsdann erklären Herr Hubert Reiter, vorgeannt und Frau Elisabeth van Oosterwijk, vorgeannt, welche die alleinigen Gesellschafter der vorerwähnten Gesellschaft mit beschränkter Haftung REVANO G.m.b.H. sind, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten und einstimmig folgenden Beschluss zu fassen:

*Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, den Rücktritt von Frau Justine Schoos, vorgeannt in ihrer Eigenschaft als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft anzunehmen, und geben ihr ab heute bestens Quittung und Entlastung in ihrer vorerwähnten Tätigkeit.

Es verbleibt technischer and administrativer Geschäftsführer Herr Hubert Reiter, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist ab heute voll und ganz nach aussen hin vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen dieser Generalversammlung obliegen, werden auf zwölftausend Franken (12.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung des Vorstehenden an alle Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Reiter, E. van Oosterwijk, J. Schoos, R. Arrensdorff.

Enregistré à Wiltz, le 8 novembre 1996, vol. 312, fol. 1, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Carmes.*

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehre zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Wiltz, den 14. November 1996.

R. Arrensdorff.

(92017/218/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

**DIKRECHER SUPERMAART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 903.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur.

Leur mandat vient à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(91990/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**BOUCHERIE DE DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Diekirch.

R. C. Diekirch B 904.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Jeff Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Eloi Krier, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur.

Leur mandat vient à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

E. Krier

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(91991/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**SOCADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Echternach.  
R. C. Diekirch B 886.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 14 octobre 1996*

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Nierderterhaff/Bertrange, président;
- Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich, administrateur;
- Monsieur Raymond Nockels, employé privé, demeurant à Consdorf, administrateur;
- Madame Jos Nockels-Wirthor, commerçante, demeurant à Consdorf, administrateur.

Leur mandat vient à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 1996.

Pour le président  
E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1996, vol. 487, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91992/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

---

**VOYAGES SIMON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R. C. Diekirch B 491.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Signature

(91998/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

---

**GARAGE SIMON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ingeldorf, Zone Industrielle.  
R. C. Diekirch B 2.536.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH  
Signature

(91999/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

---

**CARFRANK-DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 13, route d'Arlon.  
R. C. Diekirch B 924.

Le bilan au et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 30, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

Signature.

(92018/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

---

**FORMA NOVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Rombach, 31, rue Belle-Vue.  
R. C. Diekirch B 2.043.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 18 novembre 1996, vol. 174, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 décembre 1996.

Pour la S.à r.l. FORMA NOVA  
FIDUCIAIRE R. LINSTER  
Signature

(92019/598/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

---

**HUSTING ET REISER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.  
R. C. Diekirch B 2.572.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92000/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**ANCOGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Redange-sur-Attert.  
R. C. Diekirch B 4.077.

Il a été constaté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 27 août 1996 que le capital social a été entièrement libéré.

Les administrateurs désignent à l'unanimité Monsieur Yves Derauw, administrateur-délégué, comme président du conseil d'administration, conformément à l'article 6 des statuts.

Il a été décidé, lors de la même réunion et conformément au vœu des actionnaires, de l'émission de titres représentatifs au porteur pour l'intégralité des actions constituant le capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1996, vol. 258, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92008/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

**ANCOGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Redange-sur-Attert.  
R. C. Diekirch B 4.077.

Il a été constaté par l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 1996, que Monsieur Yves Derauw a démissionné en tant qu'administrateur-délégué et en tant que président du conseil d'administration.

Il a été décidé, lors de cette même réunion et à l'unanimité des droits de vote des actionnaires, que Monsieur Antonino Costa serait nommé administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1996, vol. 258, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(92020/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 1996.

**ELECTRICITE WAGNER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 31-35, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 1.962.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92001/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**GENERAL PARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9278 Diekirch, 4, rue J. Theis.  
R. C. Diekirch B 2.791.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 5, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92002/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**ENSCH SOEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 1, avenue Salentiny.  
R. C. Diekirch B 436.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 28 novembre 1996, vol. 258, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(92003/561/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1996.

**FLEURILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9261 Diekirch, 29, rue Muller Fromes.  
R. C. Diekirch B 1.531.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 5 décembre 1996, vol. 258, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE CARLO MEYERS, S.à r.l.

Signature

(92007/663/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

**H.T.A., HYGIENE ET TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9834 Holzthum, 7, place de l'Eglise.  
R. C. Diekirch B 2.749.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Echternach, le 29 novembre 1996, vol. 130, fol. 94, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 décembre 1996.

Signature.

(92010/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

**TECHNIQUE-LUX-SYSTEME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Breidweiler, 3A, rue Hicht.  
R. C. Diekirch B 3.091.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(92011/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

**AUBERGE DES ARDENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Erpeldange-Ettelbruck.

**EXTRAIT**

Il résulte de deux cessions de parts sociales reçues par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du quatorze novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistrées le 15 novembre 1996, fol. 593, fol. 3, case 12, respectivement fol. 4, case 1, que le capital social de la société à responsabilité limitée AUBERGE DES ARDENNES, S.à r.l., avec siège social à Erpeldange-Ettelbruck, se répartit comme suit:

a. Mademoiselle Chantal Kartheiser, restauratrice, demeurant à L-9145 Erpeldange-Ettelbruck, 130A, Porte des Ardennes, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
b. Madame Félicie Kartheiser, employée privée, épouse de Monsieur Etienne List, demeurant à L-9145 Grosbous, 35, route d'Ettelbruck, deux cent vingt-cinq parts sociales	225
c. Monsieur Henri Kartheiser, rentier, demeurant à L-9145 Erpeldange-Ettelbruck, 130A, Porte des Ardennes, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 1996.

F. Unsen.

(92004/234/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

**AUBERGE DES ARDENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Erpeldange-Ettelbruck.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du quatorze novembre mil neuf cent quatre-vingt-seize, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 1996, fol. 593, fol. 4, case 2, que les associés de la société à responsabilité limitée AUBERGE DES ARDENNES, S.à r.l., avec siège social à Erpeldange-Ettelbruck, acceptent la démission des gérantes Francine Majerus, épouse de Henri Kartheiser, demeurant à Erpeldange-Ettelbruck et Danielle Kartheiser, épouse de Christian Albert, demeurant à Stadtbredimus.

Ils nomment nouvelle gérante Mademoiselle Chantal Kartheiser, restauratrice, demeurant à L-9145 Erpeldange-Ettelbruck, 130A, Porte des Ardenes. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 3 décembre 1996. F. Unsen.  
(92005/234/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**FERRARI-VELOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.192.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1996.

*Pour ordre*  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

(92012/549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**IMMOFAMILIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederfeulen.

R. C. Diekirch B 1.035.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 4 décembre 1996, vol. 258, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

(92013/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**ELECTRICITE HUSS-HALSDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf.

R. C. Diekirch B 1.617.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1996, vol. 487, fol. 4, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1996.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN  
Signature

(92014/596/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 2.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 1996, vol. 487, fol. 21, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 1996.

*Pour la S.à r.l. GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(92015/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 décembre 1996.

---

**CACHAREL LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 59, Grand-rue.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit français JEAN CACHAREL, ayant son siège social 3, rue du Colisée, Nîmes (France), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro B 652 030 347, ici représentée par Monsieur Romain Adam, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 novembre 1996.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société prend la dénomination de CACHAREL LUXEMBOURG.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé unique.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet, directement ou indirectement, la création, la gestion, l'exploitation sous toutes ses formes d'un réseau de ventes au détail de confection, de prêt-à-porter ou tous autres négoce, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au Luxembourg aux activités ci-dessus mentionnées.

La société peut accomplir au Luxembourg ou à l'étranger toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières ou financières, de nature à favoriser ou étendre directement ou indirectement son industrie et son commerce.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui soient de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits, et même fusionner avec elles.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire par l'unique associé, la société JEAN CACHAREL, préqualifiée, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 6. Cession et transmission des parts sociales.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7. Droits des créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique.** Les créanciers, héritiers ou ayants droit de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10. Pouvoirs de l'associé unique.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

**Art. 11. Exercice social.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de chaque année. Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le trente et un octobre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

**Art. 12. Etablissement et approbation des comptes sociaux.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement.

Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé unique se réfère aux dispositions légales afférentes.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à Luxembourg, 59, Grand-rue.

2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Serge Clause, administrateur de sociétés, demeurant à F-30114 Boissières, rue Basse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Adam, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1996, vol. 94S, fol. 71, case 4. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 1996.

P. Frieders.

(43465/212/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 1996.

**LBB LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE.**  
**Succursale à Luxembourg.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.671.

—  
 RECTIFICATIF

Il est par la présente signalé que la publication du Mémorial du 31 juillet 1996, relative au dépôt des comptes au 31 décembre 1994, concernait en réalité le dépôt des comptes au 31 décembre 1995 de la LBB LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE.

(00396/282/12)

Pour extrait conforme  
 M<sup>e</sup> A. Marc

**FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.683.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 3 mars 1997 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1996. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00366/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.600.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 4 mars 1997 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission d'Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (00370/011/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**FUTUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mars 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00244/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NORCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 39.706.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 10.30 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

I (00309/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VALUGA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mars 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00330/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PALUTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 8.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 4 mars 1997 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes



2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (00331/029/19)

Le Conseil d'Administration.

**CLARET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.897.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00335/009/18)

Le Conseil d'Administration.

**GUERLANGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00334/009/17)

Le Conseil d'Administration.

**MINUSINES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg.  
R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à partir de 10.00 heures au EURO-PLAZA HOTEL (Anciennement HOLIDAY INN), 6, rue Fort Niedergruenewald (plateau Kirchberg), Salon Guillaume, L-2015 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Vote sur l'application à faire de l'article 21, alinéa 2, des statuts en considération des dispositions de l'article 67 (3) et (4) de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée par la loi du 7 septembre 1987,
2. détermination du nombre d'administrateurs appelés à composer le conseil d'administration,
3. confirmation des nominations des administrateurs élus à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 octobre 1996, le cas échéant complètement du conseil d'administration; arrêté de la composition du conseil d'administration.

I (00364/000/18)

Le Conseil d'Administration.

**MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 34.394.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00231/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.329.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00232/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**IDAHO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 32.404.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00233/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND S.A.,****Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Notice is hereby given to the shareholders of THE GARTMORE LATIN AMERICA NEW GROWTH FUND S.A. that an

**EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING**

shall be held before notary, at the registered office of the Corporation, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on *March 3rd, 1997* at 4.00 p.m. local time, with the following agenda, subject to the IML's approval:

*Agenda:*

- 1) Decision to retain the Corporation as a closed-ended company by amendment of Article 20 of the Articles of Incorporation.
- 2) Amendment of Article 7, paragraph 2 in order to extend the period during which the Board of Directors is authorised to issue future shares and warrants.
- 3) Decision to maintain in Article 7, paragraph 4 the authorisation for the Board of Directors to suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders.
- 4) Amendment to Article 13, paragraph 4 sentence 2 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:  
«This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director.»

5) Amendment to Article 23, paragraph 2 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

«Payment of the shares shall be made within twenty-one days following the determination of the issue price.»

A complete version of the revised Article 20 is available at the registered office of the Company.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50 per cent of the issued shares by a majority of 2/3 of the votes cast thereon at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

In order to vote at the extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Corporation to arrive not later than February 28th, 1997. Proxy forms will be sent to shareholders and can also be obtained at the address of the Corporation, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

I (00365/256/31)

*By order of the Board of Directors.*

**VLAMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.422.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00236/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 48.202.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,**

die am 4. März 1997 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars;
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1996;
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar;
4. Verschiedenes.

I (00237/526/14)

*Der Verwaltungsrat.*

**TULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 37.166.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du 27 février 1997 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de 6.000.000,- Ffr avec ou sans émission d'actions nouvelles, sans pour autant réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre, sur le vu d'un rapport du conseil à l'assemblée conformément à l'article 32.3 de la loi du 10 août 1915.
2. Augmentation du capital social de la société à raison de 500.000,- Ffr pour le porter de 1.150.000,- Ffr à 1.650.000,- Ffr par la création et l'émission de 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- Ffr chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
3. Souscription et libération des actions nouvelles moyennant versement en espèces par un actionnaire, les autres renonçant à leur droit préférentiel de souscription.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.
5. Divers.

I (00368/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERPLAST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 15.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00238/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERPLAST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 15.420.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital social de BEF 35.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de BEF 4.000.000,- à BEF 75.000.000,- sans émission d'actions.
3. Libération des actions par incorporation de réserves à concurrence de BEF 35.000.000,-.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

I (00239/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GRAPHIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 26.024.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 mars 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00240/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 22.259.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 3 mars 1997 à 11.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1996.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge à accorder à l'Administrateur démissionnaire.
6. Réélections statutaires.
7. Divers.

I (00308/520/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ANTLO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.873.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mars 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00241/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAMYBA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 31.088.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mars 1997 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00242/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALFRI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mars 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00243/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ENSEARCH INTERNATIONAL, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.298.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 5 mars 1997 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (00332/029/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOLLAMEN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (00227/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EUERBACH S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.533.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00228/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IBELPACK S.A. HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.110.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00229/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAPISCO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00230/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MEDICAL INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 27.491.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 7 mars 1997 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.
- 5) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 6) Divers.

I (00143/660/16)

**INTFIDECO, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 17 mars 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 janvier 1997 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00192/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**FABILOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 3 mars 1997 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00226/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL PAVILLION CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 26.634.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 21 février 1997 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 octobre 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 1996.
4. Divers.

II (00184/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**TENDERNESS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.134.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 25 février 1997 à 11.00 heures au siège social, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1996 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Ratification de la nomination de la société LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., Administrateur par le Conseil d'Administration du 14 mars 1996.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00163/009/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**WORLD BALANCED FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.872.

Notice is hereby given to the shareholders that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of WORLD BALANCED FUND will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on February 21, 1997 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditors;
2. Approval of the Statement of Net Assets at November 30, 1996 and the Statement of Operations for the year ended November 30, 1996;
3. Allocation of the Net Results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Annual General Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (00179/584/25)

*The Board of Directors.*

**SORACHAR, SOCIETE DE RATIONALISATION CHARBONNIERE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 5.052.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 février 1997 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00185/526/14)

*Le Conseil d'Administration.*